Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 021-200072825-20240620-DL20JUIN240305-DE

République Française
Département de la Côte d'Or

Mirebellois et Fontenois
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juin 2024

Date de la Convocation : 14 juin 2024
Date de mise en ligne sur le site internet : 23 août 2024

Nombre de membres et Votes	
En exercice :	50
Présents :	42
Absents :	8
dont suppléés :	0
dont pouvoirs :	2
Votants :	44
- Pour :	44
- Abstention :	/
- Contre :	/

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à Mirebeau-sur-Bèze, salle Gustave EIFFEL du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Georges APERT - Cyril BELLANT - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Jérôme SOUILLOT - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Denis JACQUOT - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU

Étaient absents : Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON - Robert ROBLOT

Ont donné pouvoir : Denis JACQUOT pouvoir à Didier LENOIR - Patrick MOREAU pouvoir à Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE

Suppléants présents : /

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2024-03-05 : **Modification de la carte des emplois**

Considérant l'avis rendu par le Comité Social Territorial le lundi 27 mai 2024.

Le Président indique que suite à la demande d'une commune d'adhérer au service mutualisé « entretien des locaux », il convient d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique. Le temps de travail de l'agent passerait de 33h à 35h hebdomadaires annualisées, à compter du 1er juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 021-200072825-20240620-DL20JUIN240305-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification de la carte des emplois.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 24 juin 2024

Didier LENOIR

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Mirebellois et Fontenois

Nicolas URBANO

Secrétaire

Pièces jointes : tableau des emplois

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.